

Mon honorable ami a beaucoup critiqué une déclaration de l'honorable premier ministre, qu'il a répétée au grand amusement des honorables membres de la gauche. C'est pourquoi on m'a rappelé à l'observation du règlement, lorsque j'ai fait une remarque. Mon honorable ami a essayé d'amuser ses amis de l'autre côté de la Chambre en voulant montrer combien était ridicule la déclaration du premier ministre que lorsque l'Angleterre était en guerre le Canada l'était aussi, et que toutes les fois que l'Angleterre serait en guerre, il ne s'ensuit pas que le Canada le sera.

Je me suis amusé, monsieur l'Orateur, de la simplicité qu'a montrée mon honorable ami, et s'il veut bien me pardonner, je dirai de la vanité qu'il a eue de croire qu'il pouvait amuser la Chambre ou plaire à ses amis par la simple répétition de quelques phrases. Mon honorable ami n'a jamais essayé à analyser la déclaration du premier ministre. Il ne lui est jamais venu à l'esprit que cette déclaration avait du bon sens. Lorsque le premier ministre l'a faite en langage ordinaire, et tiré des arguments très simples de faits bien clairs, j'ai conclu facilement que l'Angleterre pouvait être en guerre sans qu'il y eût nécessité pour le Canada de l'être lui-même. L'Angleterre peut très souvent être en guerre dans les différentes parties de l'empire, et que cette guerre ne soit pas suffisamment importante pour l'obliger à demander l'aide du Canada; et si je comprends bien, telle a été exactement la signification des paroles du premier ministre.

Je demanderai à la Chambre de m'écouter pendant quelques minutes pendant que je discuterai les trois questions qui lui sont soumises. On nous demande de voter pour l'une des trois politiques suivantes: premièrement, la politique du Gouvernement; deuxièmement, la politique du chef de l'opposition; troisièmement, celle du député de Jacques-Cartier. Dans quelles circonstances cette question nous a-t-elle été soumise? Comment se fait-il que, soudainement, dans l'espace d'un an, on nous demande d'étudier et de décider la question de créer dans ce pays une marine qui coûtera des millions de dollars? Cet état de choses résulte du fait qu'un sentiment étrange d'excitation et d'émotion s'est emparé de certains hommes en Angleterre, ce qui a excité les esprits politiques dans notre pays, et l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) s'alarmant soudainement pour la sûreté de l'empire, proposa une motion dans cette Chambre pour discuter cette question.

A la suite de cette discussion, le très honorable premier ministre proposa de modifier la motion de l'honorable député de Toronto-nord. Mon honorable ami le chef de l'opposition s'engagea ensuite avec le consentement de ses amis, que la résolution qui pourrait être adoptée en cette cir-

M. RALPH SMITH.

constance devra exprimer le sentiment unanime des deux côtés de la Chambre. A mon avis c'était une excellente manière de régler une question de cette importance, qui touchait aux intérêts de ce pays et de l'empire en général. La résolution proposée par l'honorable député de Toronto fut modifiée par l'honorable chef du Gouvernement, et modifiée de nouveau à la demande du chef de l'opposition, et finalement la Chambre adopta unanimement cette résolution ainsi modifiée. Où était l'honorable député de Jacques-Cartier alors? Vu son attitude actuelle, quelle excuse a-t-il à offrir de son inertie et de son inaction en cette occasion? Il n'a pas protesté il y a un an, lorsque cette résolution a été unanimement adoptée; mais dès que le Gouvernement se fût engagé à proposer de faire quelque chose pour donner plus de force à l'empire, alors l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk), déclare qu'il ne croyait pas que cette excitation concernant les forces navales de l'Angleterre signifiait quelque chose, qu'elle était purement fictive et s'était répandue de la mère patrie au Canada. Mais si telle était son opinion, quel était le meilleur temps pour la faire connaître?

C'est, à ce que je prétends, lorsque le député de Toronto-nord (M. Foster) présenta son projet de résolution, c'est lors de la discussion qui s'ensuivit qu'il aurait dû élever la voix. Mais au lieu de cela, il a quitté son siège, il est sorti de la Chambre, il s'est dérobé à son devoir, et cela bien qu'il fût convaincu dans le temps qu'il existait au Canada un émoi inconsidéré. C'est alors que l'honorable député aurait dû faire la critique qu'il a faite un an plus tard, et je prétends qu'en omettant de la faire, il a failli à son devoir. Mais un an plus tard lorsque déjà l'excitation est moins grande et que le calme tend à se rétablir, c'est alors qu'il se met en colère, qu'il montre les dents à ses propres amis, bat en brèche les mesures proposées par ses propres amis politiques, et, enfin, manifeste son désir de protéger l'empire en proposant comme amendement que toute la question soit soumise au verdict de l'opinion populaire. Je me suis rappelé involontairement cet ancien couplet.

When the devil was sick, the devil a monk
would be;
When the devil was well, the devil a monk
was he.

Le moment où l'honorable député aurait dû affirmer son opinion et faire valoir son influence, c'est lorsque l'émoi eut commencé à se manifester, mais alors il s'est abstenu de faire son devoir. C'est lorsque l'occasion était favorable pour se faire entendre, qu'il a jugé à propos de se taire.

Un mot seulement de plus au sujet du représentant de Jacques-Cartier (M. Monk). Il est amusant de relever le contraste entre